



Nouvelles de GOPAC

VOLUME 2, NUMÉRO 3/Octobre 2003

MESSAGE DU PRÉSIDENT

John Williams, député, Canada

Le GOPAC a suscité un intérêt formidable parmi les parlementaires du monde entier qui prennent part à la campagne lancée contre la corruption. Depuis la conférence inaugurale du GOPAC, tenue en octobre 2002, les parlementaires mettent sur pied des sections dans leur pays ou leur région

Appel de participation à l'Initiative de lutte contre le blanchiment de l'argent du GOPAC

En collaboration avec le président de l'Initiative de lutte contre le blanchiment de l'argent du GOPAC, M. Roy Cullen, député du Canada, nous sommes à la recherche de membres du GOPAC qui travailler-aient avec des experts de la question et des organisations (comme le Groupe d'action financière associé à l'OCDE) pour mettre au point une approche mondiale de lutte contre le blanchiment de l'argent et en favoriser une application concrète. Les membres retenus seront représentés à l'échelle mondiale et souhaiteront faire progresser l'actuel régime de lutte contre le blanchiment de l'argent. Si vous êtes intéressé à faire partie de cette équipe, veuillez communiquer avec Meaghan Campbell à campbme@parl.gc.ca.

du monde. Dans la dernière année, nous avons eu l'honneur d'assister à la création de trois nouvelles sections régionales : l'Asie du Nord-Est, l'Amérique latine et les nouveaux États indépendants qui comprennent le Caucase. Des sections nationales ont en outre été créées au Canada, au Nigeria et au Tchad. Plusieurs autres sont censées voir le jour en Afrique du Sud, au Brésil et au Zimbabwe et il est à souhaiter que d'autres leur emboîteront le pas bientôt.

En mai 2003, j'ai eu le privilège d'assister à l'inauguration de la NEAPAC (Parlementaires de l'Asie du Nord-Est contre la corruption). Sous la direction de M. Kim Young Hwan, député de la République de Corée, des parlementaires de la Mongolie, de la République de Corée et du Japon se sont réunis pour adopter une constitution de section régionale et élire un président à la tête du conseil d'administration et un autre pour le comité exécutif. Malheureusement, la délégation de la Chine n'a pu être présente en raison de l'épidémie de SRAS et des restrictions imposées aux voyageurs. Il était édifiant de voir tant de parlementaires et d'ambassadeurs de différents pays collaborer pour consolider l'intégrité de leurs parlements et assemblées législatives.

Le LAPAC (Parlementaires d'Amérique latine contre la corruption) a mis en présence les

parlementaires de 17 pays en juin 2003 à Sao Paulo au Brésil où ils ont pris part à des ateliers de formation sur la transparence et la responsabilisation dans les travaux parlementaires pour lutter contre la corruption à sa source. Les ateliers ont remporté un franc succès et les parlementaires ont adopté officiellement une constitution pour leur section régionale en plus d'élire un comité exécutif et un conseil d'administration. Il convient tout particulièrement de féliciter M^{me} Anel Townsend, députée et ministre de la Condition féminine du Pérou pour sa nomination à la présidence du LAPAC. Le nom et les coordonnées des autres personnes qui ont accepté de guider le LAPAC figurent dans le site Web à www.placc.org.

Dans ce numéro	
Les mesures de protection se trouvent dans les détails : Projet de loi du Sénat S2248	2
Nouvelles du secrétariat de la GOPAC	4
Le projet de loi sur la corruption du Royaume-Uni	5
Financement de la démocratie : partis politiques, campagnes, élections	6
Création du Mouvement international des parlementaires pour la démocratie...	9
Un membre de la GOPAC fonde le Centre for Good Governance...	10
Nouvelles de régions du GOPAC	10
Contact régionaux	12

Les nouveaux États indépendants et le Caucase se sont eux aussi joints officiellement au GOPAC. Le 22 février 2003, à Kiev, en Ukraine, M. Volodimir Stretovitch, un député ukrainien, a convoqué plus d'une vingtaine de parlementaires de la région pour créer une coalition de personnes déterminées à lutter contre la corruption dans une organisation appelée NISPAC (Nouveaux États indépendants contre la corruption). M. Stretovitch a été élu président du comité exécutif et du conseil d'administration. Nous sommes impatients de collaborer avec le NISPAC dans notre mandat commun – la lutte contre la corruption.

Outre la création de nouvelles sections nationales et régionales, le GOPAC a poursuivi l'avancement de certains dossiers comme l'Initiative de lutte contre le blanchiment de l'argent et la rédaction d'un guide pour les parlementaires – *Controlling Corruption* – avec l'Institut de la Banque mondiale. Le comité exécutif et le conseil d'administration du GOPAC ont également adopté plusieurs motions pour appuyer d'importantes initiatives internationales de lutte contre la corruption, dont la Déclaration de Paris et la

convention de l'ONU contre la corruption. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et autres initiatives du GOPAC, je vous invite à visiter son site Web à www.parlcent.ca.

Le GOPAC ne cesse d'étendre son emprise et de se ramifier pour lutter contre la corruption.

Le GOPAC ne cesse d'étendre son emprise et de se ramifier pour lutter contre la corruption. Dans la dernière année, nous avons constaté qu'un effectif nombreux était gage de force et que les voix seront nombreuses à se faire entendre. Félicitations à tous les parlementaires participants pour leur dévouement inlassable contre la corruption. Ensemble nous serons meilleurs.

M. Williams est le député de la chambre des communes pour St. Albert, Canada. Il est aussi le Président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

**LES MESURES DE PROTECTION SE TROUVENT DANS LES DÉTAILS :
PROJET DE LOI DU SÉNAT S2248**

par le sénateur Edgardo Angara (député des Philippines)



Aujourd'hui, l'odeur nauséabonde de la corruption est la seule constante de notre vie publique.

Alors qu'elle faisait autrefois les gros titres des journaux, la corruption est maintenant un cancer largement répandu, enraciné et institutionnalisé dans toute la bureaucratie, qui corrompt les transactions gouvernementales, grosses et petites. Aucune transaction gouvernementale n'y échappe. Aucun contrat n'est trop petit pour graisser la patte et se remplir les poches. De l'achat courant de papier à lettre aux soumissions pour les grands projets d'infrastructure du gouvernement, en passant par l'engagement de consultants, rien ne se fait sans pot de vin.

Le système des approvisionnements, qui alimente la machine du gouvernement et la prestation des services gouvernementaux, est un nid de corruption gouvernementale aux Philippines. Non loin de nos bureaux se trouve une route qui a coûté trop cher, que l'on qualifie maintenant dans les textes de « *Avenue du président Dioskupo Napakamahab* ». Un demi-milliard de pesos ont été perdus dans ce racket de construction routière, dont le niveau de corruption est sans égal dans les annales de la construction routière du pays.

LES CONSÉQUENCES DE LA CORRUPTION

Quelles sont les dures conséquences de la corruption gouvernementale aux Philippines? La Banque mondiale estime qu'au cours des vingt dernières années la corruption gouvernementale a entraîné des pertes de quelque 48 milliards de dollars américains. Ce montant permettrait presque de rembourser la dette extérieure du pays ou de combler tout notre déficit budgétaire et de réaliser un excédent considérable. Pour chaque peso consacré à public service, la corruption fait perdre de 20 à 50 centavos.

L'ampleur des pertes dues à la corruption dans les approvisionnements, selon les propres estimations du gouvernement, est d'au moins 22 milliards de pesos par an, soit deux fois le budget du ministère de la Santé. C'est l'équivalent de 520 millions de livres de classe pour nos écoliers ou 63 000 nouvelles salles de classe ou de 1 500 kilomètres de routes agricoles en ciment, si nous n'utilisons pas les procédures de demande de soumissions de la Public Estates Authority.

La corruption gouvernementale a de lourdes conséquences sur la façon dont les chiens de garde internationaux de la bonne gouvernance évaluent le pays. La dernière enquête

de Transparency International a révélé que les Philippines arrivaient au 11^e rang des nations les plus corrompues du monde en 2002. Cette enquête nous met en bonne place au palmarès de la honte.

Aujourd'hui, l'odeur nauséabonde de la corruption est la seule constante de notre vie publique.

Comment les Philippines voient le côté sombre du gouvernement.

La dernière enquête révèle que cinquante pour cent (50%) des Philippines considèrent qu'il y a beaucoup de corruption au gouvernement. Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) d'entre eux peuvent nommer immédiatement un organisme gouvernemental corrompu. Soixante-dix-huit (78%) d'entre eux nomment immédiatement un organisme gouvernemental perçu comme corrompu il y a quelques années et considéré comme davantage corrompu aujourd'hui.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

La tâche de combattre la corruption gouvernementale devrait signifier extirper ses racines. Cela veut dire boucher les trous et combler les lacunes du système des marchés publics désuets et sujets à la fraude.

Nous sommes maintenant tous au courant de ce fait sordide : parmi les quatre activités principales du gouvernement où la corruption est la plus répandue, trois concernent les marchés publics. Il s'agit de la construction routière, de la fourniture de livres aux écoles publiques et de l'installation d'équipements dans les bureaux du gouvernement.

Le projet de loi du Sénat 2248 propose de modifier les règles des marchés publics, de l'achat des fournitures gouvernementales à l'engagement des consultants, en passant par la soumission et l'octroi des contrats d'infrastructure du gouvernement. Les réformes proposées visent à promouvoir la transparence et à institutionnaliser une concurrence véritable. Elles cherchent à mettre fin aux délais paralysants dans le processus des approvisionnements – les mêmes délais qui ouvrent la voie à la corruption. Le recours à la discrétion dans le processus d'appel d'offres sera limité, afin de contenir les escrocs éventuels. Cela mettra fin aux modes discrédités d'octroi des contrats, comme la soumission simplifiée utilisée pour choisir l'entrepreneur des travaux de voirie les plus chers du pays.

LES MESURES DE PROTECTION SE TROUVENT DANS LES DÉTAILS

Quelles sont les règles actuelles et comment proposons-nous de les modifier? Les réformes du projet de loi du

Sénat 2248 résident dans les détails – les nouvelles règles proposées des marchés publics.

La première caractéristique de la mesure de réforme cherche à corriger l'absence de concurrence et de transparence dans le processus des acquisitions. Actuellement, l'annonce des invitations à soumissionner se limite à la publication dans la presse écrite. Cela permet la manipulation par des fonctionnaires sans scrupules pour favoriser certains entrepreneurs et fournisseurs.

La plupart d'entre nous connaissons les anecdotes d'entrepreneurs qui achètent tous les exemplaires des journaux locaux pour éviter la circulation des appels d'offres pour les projets locaux. Cela revient à restreindre la concurrence à quelques favorisés.

Pour uniformiser les règles du jeu, nous proposons que, en plus de l'utilisation de la presse écrite à circulation nationale, les appels d'offres soient affichés sur le site Internet de l'organisme concerné ainsi que sur le site Web du Système électronique des acquisitions du gouvernement (SEA-G). De cette façon, l'appel d'offres est annoncé dans l'ensemble du pays et n'est pas limité à une localité ou région particulière.

On aura également recours à l'utilisation optimale de la technologie de l'information, y compris l'application d'un système électronique de vérification de toutes les transactions de soumission afin de promouvoir la transparence et l'obligation de rendre compte.

La seconde initiative clé de réforme est l'adoption d'une méthode simple de vérification de l'admissibilité, en abandonnant l'actuelle procédure de sélection préalable complexe et très subjective. Actuellement, les soumissionnaires éventuels sont assujettis à une sélection préalable détaillée et subjective. C'est à cette étape que des membres sans scrupules du Bids and Awards Committee (BAC) ont la possibilité de limiter le nombre de fournisseurs ou d'entrepreneurs qui peuvent participer au processus de soumissions.

Selon des entrepreneurs et des fournisseurs qui participent régulièrement aux marchés publics, c'est à l'étape de la sélection préalable que le « favoritisme » est pratiqué. À ce point, avant même que les soumissions soient présentées, le gagnant est déjà connu. Normalement, le vainqueur est l'entité qui peut payer le prix « approprié ».

Pour éliminer complètement cette pratique malsaine, nous proposons de remplacer le système actuel par une méthode qui utilise un système de notation par « réussite ou échec » dans lequel les documents incomplets sont notés « échec » et les documents complets permettent aux soumissionnaires de passer à l'étape suivante du processus. Cette seule proposition devrait permettre de réduire le délai de traitement des

soumissions pour les travaux publics de 6 à 2 mois pour les petits contrats et de 12 à 4 mois pour les gros contrats.

Par ailleurs, le délai de traitement des soumissions pour l'achat de fournitures, de matériaux et de biens passera de 3 mois à seulement 3 semaines pour les petits contrats, et de 6 à 2 mois pour les gros contrats. Cette réduction drastique du délai de traitement entraînera inévitablement une forte diminution des possibilités de corruption.

Le troisième aspect majeur est l'élimination du prix plancher et l'utilisation du budget approuvé pour le contrat comme prix plafond. Un prix plancher est peu efficace car il empêche le gouvernement de tirer avantage des économies potentielles que représentent les soumissions plus basses. D'autre part, les soumissions qui dépassent le plafond budgétaire représentent un gaspillage de temps et d'effort pour le gouvernement et seront automatiquement rejetées.

La quatrième réforme réduit la discrétion des membres du BAC. Actuellement, ils choisissent la soumission en se basant sur la qualité et le prix. En réalité, il est difficile de mesurer la qualité et le prix correspondant. Cela requiert trop de subjectivité et expose le processus à des contestations judiciaires.

Le racket des camions de pompier du DILG en 1999 est un exemple typique. Quand il a été recommandé d'octroyer le contrat à Columbia Motors Corporation, qui s'est classée première lors de l'évaluation de la soumission, Daeyang, qui s'était classée seconde, a déposé une plainte contestant la crédibilité du processus d'appel d'offres. Cela a nécessité une enquête par un comité de spécialistes du Sénat. Finalement, Columbia a retiré sa soumission et Daeyang a obtenu le contrat.

Pour éviter d'avoir recours à de telles mesures coûteuses et inutiles, nous proposons que le BAC ne puisse plus exercer de discrétion dans le traitement des soumissions. Au lieu de cela, il devra se baser sur un critère d'admissibilité clair en deux étapes qui sépare l'examen de la qualité du classement du prix offert. De cette façon, les protestations des soumissionnaires rejetés seront réduites car la détermination de la soumission retenue est claire et exempte de discrétion.

Une autre réforme clé est l'exigence d'une garantie de 5 ans sur les travaux publics et l'imposition d'un maximum sur les révisions de prix et les commandes rectificatives.

Enfin, le point le plus important est l'adoption de la norme des soumissions publiques ouvertes et concurrentielles à tous les niveaux des marchés publics. Le recours à différents modes de marchés publics, comme les soumissions restreintes, la passation de marchés par entente directe, commande renouvelée, shopping et marchés négociés, ne sera permis que dans des circonstances exceptionnelles bien définies, quand il est difficile de procéder à une soumission publique concurrentielle.

Certaines personnes pourraient trouver ces réformes d'innovatrices. Il est certain que c'est une solution énergique qui n'est pas pour les faibles. Mais compte tenu de la situation, nous ne pouvons nous permettre ou nous contenter de moins.

Le sénateur Angara est député au Parlement des Philippines et un membre clé du chapitre de l'Asie du Sud-Est de la GOPAC (SEAPAC). Cet article est un extrait de son discours prononcé à la Chambre du Sénat des Philippines sur le projet de loi 2248.

NOUVELLES DU SECRETARIAT DE LA GOPAC



Malgré l'importante panne énergétique qu'a connue le Canada au mois d'août, le secrétariat de la GOPAC bourdonne d'activités cet été. Bon nombre des membres de la GOPAC ont remarqué la version améliorée du site Web (qui se trouve à l'adresse www.parlcent.ca/GOPAC), dans laquelle le conseil d'administration et le comité exécutif de la GOPAC ont un espace de travail en ligne afin de tenir des réunions interactives au nom de l'organisme.

Nous avons amorcé notre travail dans deux des six secteurs d'activité relevés dans le cadre des conférences mondiales

des parlementaires contre la corruption ces dernières années. Roy Cullen, député du Canada, supervisera l'ILRA (Initiative de lutte contre le recyclage de l'argent), initiative lancée par la GOPAC. Celle-ci vise à **renforcer le régime de lutte contre le recyclage de l'argent**, principalement en Europe et en Amérique du Nord, et à concevoir des stratégies efficaces que les parlementaires pourront mettre en œuvre pour lutter contre le recyclage de l'argent. M. Cullen, en collaboration avec le secrétariat de la GOPAC, a préparé un plan d'action et pensé aux principaux partenariats ainsi qu'aux sources de financement possibles pour l'initiative. Un groupe de travail consacré à l'ILRA, qui devrait se composer de huit à dix membres de la GOPAC, devrait être mis sur pied cet automne pour faire progresser le projet.

Un autre groupe de travail est aussi en voie d'être mis en place. Celui-ci s'occupera d'examiner la Convention des Nations Unies contre la corruption et de préparer la réponse de la GOPAC à celle-ci. Ce groupe pourrait également concevoir un plan visant à inciter les membres de la GOPAC à appuyer la ratification de la convention par leurs parlements et un outil par lequel la GOPAC pourrait encourager l'application pratique des principales dispositions de la convention.

Par ailleurs, le secrétariat de la GOPAC est heureux d'annoncer l'affectation de Mme Charity Wakaba (agente de programme, Programme Afrique-Canada de soutien aux parlements, Centre parlementaire) au Réseau de parlementaires africains contre la corruption (Meaghan Campbell, agente de programme de la GOPAC, continuera de s'occuper des relations entre la GOPAC et le RPACC). Mme Wakaba est titulaire d'une maîtrise en science politique avec majeure en relations internationales. Elle a

obtenu son diplôme d'un programme conjoint entre l'Institut d'Études Politiques de Lyon, en France, et la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton. Mme Wakaba parle couramment le français et le swahili et a vécu pendant de longues périodes en Afrique, en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord. On peut communiquer avec elle à l'adresse wakabc@parl.gc.ca. Nous lui souhaitons la bienvenue dans la grande famille de la GOPAC.

Comme toujours, nous sommes ouverts à toutes vos observations. Vous pouvez communiquer avec le secrétariat de la GOPAC à l'adresse suivante :

255, rue Albert, Pièce 802
Ottawa ON K1P 6A9 CANADA
Tél. : (613) 237-0143, poste 319
Fax : (613) 235-8237
Courriel : campbme@parl.gc.ca

LE PROJET DE LOI SUR LA CORRUPTION DU ROYAUME-UNI

par Tom Levitt et David Heath (députés du Royaume-Uni)

En mars 2003, le gouvernement britannique a publié son projet de loi sur la corruption attendu depuis longtemps. Le projet de loi clarifie la loi existante et énonce des définitions cohérentes de ce qu'est la corruption, en jetant une vue d'ensemble des activités de corruption sous toutes leurs formes.

C'est la première révision majeure de la loi sur la corruption depuis 1889. La mesure met en œuvre le processus d'harmonisation du droit britannique avec les récentes recommandations internationales comme celles présentées par l'OCDE et le GRECO, avant la ratification officielle par la Grande Bretagne de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption.

Fait peut-être plus important pour les parlementaires, le projet de loi cherche à retirer à la preuve de corruption la protection de l'immunité parlementaire. Actuellement, si des preuves sont présentées à la Chambre des communes, par exemple, démontrant qu'un député s'est livré à de la corruption, elles ne sont pas admissibles dans un tribunal. À l'avenir, les députés ne devraient pas pouvoir bénéficier de cette protection – qui remonte au 17^e siècle – contre les poursuites au criminel pour corruption.

On se demande actuellement jusqu'à quel point cette mesure doit aller : les témoins devant les comités spéciaux devraient-ils perdre la même immunité sous le manteau de l'immunité parlementaire? Dans ce cas, est-ce que cela On se demande

actuellement jusqu'à quel point cette mesure doit aller : les témoins devant les comités spéciaux devraient-ils perdre la même immunité sous le manteau de l'immunité parlementaire? Dans ce cas, est-ce que cela les découragerait de présenter des preuves de nature potentiellement incriminantes? Qu'est-ce qu'une « procédure » au Parlement? Est-ce les registres écrits (ou officiels) ou cela comprend-il également les enregistrements radiophoniques et télévisés?

Nous pensons que les politiciens ont trois rôles à jouer dans la lutte contre la corruption : légiférer contre elle, l'examiner minutieusement dans les activités du gouvernement et être perçus comme au-dessus de tout soupçon de corruption. Ce projet de loi fait suite à la législation sur le blanchiment d'argent et la corruption internationale pour appuyer le premier rôle, alors que sans ses mesures pour appuyer le troisième rôle on ne peut pas vraiment s'attendre à ce que nous effectuions le second.

Un comité mixte de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords entend actuellement les points de vue de témoins sur le projet de loi, que l'on peut consulter sur le site Web du Home Office (<http://www.homeoffice.gov.uk/docs/cm5777published.pdf>). Il publiera un rapport plus tard au cours de l'année qui mènera à la législation, probablement au cours de la prochaine session du Parlement.

Tom Levitt, député, et David Heath, député Délégués du Royaume-Uni à la conférence inaugurale de la GOPAC

FINANCEMENT DE LA DÉMOCRATIE : PARTIS POLITIQUES, CAMPAGNES, ÉLECTIONS

Le Centre Carter a accueilli la conférence intitulée « Le financement de la démocratie : partis politiques, campagnes et élections », en collaboration avec le Forum interaméricain sur les partis politiques de l'Organisation des États américains. Un groupe de dirigeants du gouvernement et de chefs de parti politique, ainsi que d'éminents universitaires, de spécialistes en matière de politiques, de représentants du secteur privé, de leaders au sein de la société civile, de professionnels des médias et de représentants d'organismes internationaux du monde occidental se sont réunis pendant deux jours et demi pour discuter en séances plénières et en petits groupes de travail des dilemmes que présente le financement politique. Ils ont fait part de leurs avis au Conseil des présidents et premiers ministres des Amériques du Centre Carter, un groupe de 35 chefs d'État, dont 10 ont participé à la conférence et un autre y a délégué un mandataire.

PRINCIPES DE FINANCEMENT POLITIQUE

Les règles de financement des partis et des campagnes politiques varieront selon le contexte national, mais elles devraient toutes mettre de l'avant les principes élémentaires suivants :

Principes

- **Favoriser l'existence de partis politiques plus représentatifs et plus responsables :** Aux chapitres de la représentation et de la participation, les partis politiques ont besoin d'avoir accès à des ressources suffisantes pour fonctionner efficacement et de façon éthique.
- **Assurer une saine concurrence électorale :** Les partis et les candidats doivent avoir une chance égale de faire campagne pour défendre leurs idées. Il leur faut absolument pour cela avoir accès aux médias et à des ressources adéquates. On devrait se pencher sur les avantages injustes dont jouit le régime en place et interdire l'usage des ressources de l'État si les candidats n'y ont pas tous accès équitablement pendant une campagne électorale.
- **Promouvoir l'égalité politique et la participation des citoyens :** Riches ou pauvres, les citoyens doivent avoir une chance égale de participer au processus politique et d'appuyer les candidats de leur choix. Les contributions financières représentent une forme légitime de soutien. On doit réparer toutes les inégalités

relatives à la race, au sexe, à l'origine ethnique ou à des personnes marginales. Il faut préserver le principe d'une âme, une voix.

- **Préserver l'intégrité du processus électoral au moyen de la transparence :** Les électeurs doivent pouvoir faire des choix en tant que citoyens autonomes et éclairés, libres de toute pression, intimidation ou corruption par voie d'avantages financiers, et conscients des ressources et du soutien dont jouissent les candidats et les partis en présence.
- **Améliorer la reddition de comptes et éliminer la corruption :** Les élus doivent représenter l'ensemble de leurs électeurs et se garder de dépendre financièrement de l'un ou l'autre de ceux-ci. Les dons politiques ne devraient pas valoir à leurs auteurs un accès particulier à des politiciens ou des fonctionnaires, ni des faveurs personnelles (marchés, congés fiscaux, etc.) ou politiques.
- **Garantir un meilleur respect de la primauté du droit et une application plus stricte des lois et règlements :** Il faut donner l'assurance que justice sera rendue et que les irrégularités au chapitre du financement politique ne resteront pas impunies. L'application des lois et règlements en matière de financement politique nécessite l'existence d'autorités de surveillance indépendantes et d'un régime punitif efficace.

Nous sommes conscients du fait que les pays ne partent pas tous du même point, mais chacun d'eux devrait progresser à un rythme soutenu afin d'atteindre les objectifs et de se doter des moyens qui suivent, conformément aux principes énoncés ci-dessus.

Objectifs et moyens

- **Miser sur le caractère démocratique des partis, plutôt que sur des campagnes longues ou négatives.** On devrait diminuer la nécessité de trouver du financement en contrôlant les facteurs qui font grimper les coûts des campagnes. On pourrait notamment limiter les dépenses, raccourcir les campagnes, offrir aux candidats un accès équitable aux médias, dont du temps gratuit à la radio et la télévision aux heures de grande écoute, interdire ou restreindre la publicité politique payée, promouvoir le financement public, éliminer les publicités incendiaires et adopter et mettre en application des mesures interdisant le monnayage des voix.
- **Accroître la transparence et diminuer l'influence de l'argent en exigeant la divulgation des dons et**

des dépenses. Les partis et les candidats devraient être tenus de dévoiler publiquement, avant et après les élections, chacun des dons reçus dépassant un certain montant, de même que leur source, y compris les contributions en nature, afin que l'on puisse reconnaître toute influence excessive exercée par un donateur. Ils devraient remettre régulièrement des comptes rendus publics et détaillés de leurs dépenses, notamment de leurs dépenses indirectes, ainsi que du contenu de comptes en banque reconnus gérés par des personnes précises pouvant être tenues responsables. Les médias devraient être tenus de divulguer les tarifs normaux de la publicité ainsi que les rabais accordés sous forme de dons politiques, en plus de maintenir les tarifs en deçà de ceux qui sont exigés entre les campagnes. Les contributions de source étrangère devraient être interdites, sauf si elles proviennent de citoyens canadiens vivant à l'étranger et si elles sont autorisées par les lois des pays où ceux-ci sont installés. Les partis politiques et les candidats doivent refuser les dons venant du crime organisé ou du trafic des stupéfiants.

- **Promouvoir l'équité, la participation et la concurrence.** On recommande l'utilisation de systèmes de financement mixtes comportant une grande part de financement public. Les fonds publics devraient servir de solution de remplacement ou de complément aux dons privés à toutes les étapes des processus politique et électoral. Ce moyen de financement des campagnes électorales et des activités courantes des partis, faisant usage d'une combinaison de subventions fixes et proportionnelles, devrait être offert à tous les partis qui réussissent à atteindre des seuils raisonnables. On devrait limiter les dons individuels importants et encourager plutôt les petits dons que peut se permettre le commun des mortels, en offrant par exemple des crédits d'impôt. Enfin, on devrait définir des normes facultatives à l'intention des médias afin d'obtenir des ceux-ci une couverture équilibrée.
- **Amener les organismes d'exécution à offrir des incitatifs et à imposer des sanctions.** Les organismes de surveillance, qu'il s'agisse des bureaux d'administration électorale ou des services judiciaires, devraient être indépendants, neutres, pourvus de suffisamment de ressources humaines et financières et investis de l'autorité nécessaire pour faire respecter les lois du pays, sans quoi aucune autre des mesures proposées dans le présent document ne serait efficace. Il faut se doter des moyens d'application de la loi nécessaires pour assurer une surveillance, des enquêtes et des poursuites efficaces, et y greffer des pouvoirs d'assignation à comparaître, une protection contre les

dénonciateurs et un pouvoir de vérification des comptes bancaires. Les sanctions devraient comporter des mesures correctives, des amendes, des poursuites au criminel, la privation de l'exercice de sa charge ou d'un accès futur à des fonds publics.

I. MESURES DE SOUTIEN

Les groupes de citoyens et les organismes internationaux ont un rôle important à jouer pour aider à améliorer le financement de la démocratie. Nous les pressons de faire ce qui suit :

Rôle des organismes internationaux

1. Le Forum interaméricain de l'OEA sur les partis politiques, d'autres organismes internationaux, les banques multilatérales et les universités devraient commanditer des recherches afin de nous aider à mieux comprendre les facteurs coûts des campagnes, l'efficacité des moyens de contrôle possibles de ces coûts et l'incidence de la nouvelle technologie, telle que l'Internet et la programmation télévisuelle en direct. Ainsi, il existe des informations discordantes quant à la hausse des coûts des campagnes par rapport au PIB, et aux raisons de cette hausse : les coûts des annonces publicitaires à la radio et la télévision dans les campagnes modernes, les régimes d'imposition, le favoritisme et la corruption dans les campagnes plus traditionnelles, la démocratisation interne des partis, la durée des campagnes ou la nature du système électoral.
2. Les gouvernements des pays occidentaux devraient adopter les Principes en matière de financement politique au prochain Sommet des Amériques, ce qui constituerait une mesure concrète pour mettre en application l'article 5 de la Charte démocratique interaméricaine.
3. Les organismes non gouvernementaux tels que le Centre Carter et Transparency International devraient travailler en collaboration avec des organismes multilatéraux comme l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, afin de constituer un ensemble de normes et de points de comparaison dans le but d'évaluer les progrès effectués dans la mise en oeuvre de ces principes.
4. L'OEA et les autres organismes actifs dans la région devraient aider les États membres à mettre en pratique les principes adoptés, en leur proposant notamment des pratiques exemplaires ou des modèles de lois, ou par le biais de conseils de la part du rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression ou d'autres entités.

5. Les fondations internationales des partis et d'autres organismes devraient continuer d'offrir de la formation et des séances de sensibilisation aux membres du parti et aux travailleurs d'élections, en respectant toutefois les lois nationales.
 6. Les gouvernements devraient aider à retracer, de par le monde, l'origine des dons politiques illicites, notamment ceux qui proviennent d'abris fiscaux à l'étranger, du recyclage de l'argent ou du crime organisé, et tâcher ensemble de traduire les contrevenants en justice. On doit pouvoir compter sur une aide internationale pour former des gens et leur fournir la capacité de retracer l'argent illicite. Les gouvernements devraient codifier ce genre de coopération dans des accords internationaux et modifier les lois portant sur le recyclage d'argent afin de rendre obligatoire la divulgation de toute transaction financière dépassant un certain montant.
 7. Les accords internationaux, tels que la Convention de l'OCDE sur la subornation et la Convention interaméricaine contre la corruption, devraient être assortis de corollaires ou de protocoles supplémentaires interdisant la subornation des partis politiques et des candidats, de même que les dons provenant de l'étranger proscrits par les lois locales.
 8. Les missions internationales d'observation des élections devraient notamment s'intéresser à la question du financement politique.
 9. Les organismes multilatéraux de prêt devraient intégrer le financement politique dans leurs règles et leurs programmes de lutte contre la corruption. Les organismes bilatéraux et multilatéraux devraient multiplier les efforts en vue d'aider les services de gestion des élections, les partis politiques, les donateurs et les surveillants d'élections à observer les lois en matière de financement politique.
- Rôle de la société civile et des partis politiques**
1. Les entreprises privées devraient volontairement adopter un code de conduite les obligeant à divulguer tout don effectué à un candidat ou un parti, en l'absence de lois à cet effet, ou à dévoiler toutes les informations voulues sur ces dons lorsque les lois en place n'exigent qu'une divulgation restreinte.
 2. Les partis politiques et les candidats devraient eux aussi adopter volontairement un code de conduite les obligeant à déclarer tous les dons reçus et toutes leurs dépenses, en l'absence de lois à cet effet, ou à dévoiler plus de détails lorsque les lois en place n'exigent qu'une divulgation restreinte.
 3. Les médias devraient volontairement adopter un code d'éthique et des normes garantissant un traitement équitable à tous les partis et tous les candidats en période de campagne électorale.
 4. Les organisations de la société civile et les médias devraient jouer un rôle important et indépendant en ce qui a trait à la surveillance de l'application des règles de financement des campagnes et à la dénonciation des irrégularités, c'est-à-dire contrôler les dépenses et le traitement journalistique des campagnes, fournir de l'information et favoriser la tenue de débats publics sur la question.
 5. Les groupes de vigilance devraient étudier la possibilité d'exploiter les lois en matière d'accès à l'information pour demander de l'information sur les dons faits par les grandes sociétés et les dépenses effectuées par les partis politiques, et aussi en vue de garantir une certaine transparence dans l'utilisation des ressources de l'État.
 6. Afin que les médias appuient les efforts d'application de la loi, dénoncent la corruption et favorisent la transparence, on devrait modifier les lois sur les libelles en fonction des principes exposés dans la cause *New York Times c. Sullivan*, et aussi abroger les lois sur les injures, faire enquête sans tarder sur les cas d'agression ou de meurtre de journalistes et punir sévèrement les coupables.

CRÉATION DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DES PARLEMENTAIRES POUR LA DÉMOCRATIE...

Les 4 et 5 février 2003, le National Endowment for Democracy a tenu une réunion de parlementaires à Washington, D.C., pour discuter de la création d'un « Mouvement international des parlementaires pour la démocratie ». Vingt-quatre parlementaires de quinze pays ont participé à la réunion. Les participants ont convenu de créer un mouvement de parlementaires partageant les

mêmes idées consacré à promouvoir les réformes démocratiques et à lutter contre les méthodes antidémocratiques, y compris la défense des parlementaires qui se voient refuser leur siège, qui subissent du harcèlement ou qui sont empêchés d'autres façons de d'accomplir les tâches pour lesquelles ils ont été élus.

GOPAC

Global Organization of Parliamentarians Against Corruption
Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption
Organization Mundial de Parlamentarios Contra la Corrupcion

DÉCLARATION

Le GOPAC souscrit à la Déclaration de Paris

Au nom de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), je suis heureux de me joindre aux citoyens du monde entier pour souscrire à la Déclaration de Paris contre la corruption.

La corruption détourne non seulement de l'argent mais aussi des éléments fondamentaux de la vie dans des pays entiers : l'eau propre, le logement, l'éducation et les soins de santé. Mais surtout, elle anéantit les espoirs et les rêves de millions de personnes et les contraint à une vie de misère.

En tant que représentants des citoyens, les parlementaires ont la responsabilité constitutionnelle d'amener les gouvernements à rendre compte de leurs gestes dans un contexte d'ouverture et de transparence. Par le GOPAC, les parlementaires s'attaqueront au problème de la corruption à sa base, à savoir les gouvernements non justiciables.

Par conséquent, le bureau exécutif du GOPAC souscrit à la Déclaration de Paris au nom de ses membres et se joint aux signataires de la Déclaration en signe de solidarité contre les méfaits de la corruption et pour un monde meilleur.

Signé à Ottawa, Canada, le 13^e jour de juin 2003.

John Williams, député

Président de l'Organisation mondiale des
parlementaires contre la corruption (GOPAC)

UN MEMBRE DE LA GOPAC FONDE LE CENTRE FOR GOOD GOVERNANCE



L'ancien parlementaire et membre de la GOPAC, Osita Igbe (Nigeria), a créé le Centre for Good Governance dans l'État d'Abia, au Nigeria. Le Centre est une organisation non gouvernementale, créée en 2002, qui se consacre à l'éducation et à la formation des citoyens à leurs

droits et responsabilités, aux principes démocratiques, au leadership responsable, à la transparence, à la promotion des femmes, au leadership des femmes, à la lutte à la corruption et à la fraude électorale.

Le Centre se consacre au fonctionnement efficace de la démocratie au Nigeria en encourageant les Nigériens à participer aux activités qui contribueront à construire la nation et l'ensemble du monde.

Énoncé de mission

La mission du Centre for Good Governance est la promotion et la consolidation de la bonne gouvernance

et l'établissement des bases d'une culture de bonne gouvernance dans la population – en particulier les titulaires de charges élus et tous les autres titulaires de charges publiques et coopératives. Pour ce faire, il faudra élaborer et faciliter des processus et des programmes qui permettront de transformer les personnes et les communautés pour établir une gestion publique bonne et fiable. À l'aide de séminaires, d'ateliers, de débats, de forums, de dialogues communautaires, de discussions, etc., les citoyens apprendront à élaborer une démocratie forte, fiable et transparente, en y apportant leur contribution.

Centre for Good Governance
#30 Macaulay Street
Umuahia, Abia State
Nigeria.

Téléphone : 234 – 088 – 221835, 234,090 – 511957

Télécopie : 234 – 088 – 233787,

Courriel : Ceforgog@yahoo.com.

NOUVELLES DES RÉGIONS DU GOPAC

RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES AFRICAINS CONTRE LA CORRUPTION (APNAC)

**Président : Augustine Ruzindana
(député de l'Ouganda)**

La première moitié de 2003 a été une période occupée pour l'organisation de l'APNAC. Un atelier régional a eu lieu à Addis Abeba, en Éthiopie, en janvier 2003, conjointement avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et Transparency International. Des séjours ont été organisés dans d'autres sections nationales pour partager les connaissances acquises et les pratiques exemplaires. Enfin, le comité directeur intérimaire a tenu des réunions par vidéoconférence et en personne.

Une conférence régionale africaine est prévue pour les 3 et 4 novembre 2003 à Nairobi, au Kenya. Le thème de la conférence sera les nouveaux défis parlementaires dans la lutte contre la corruption.

APNAC KENYA

**Président : Musikari Kombo
(député du Kenya)**

Les membres d'APNAC Kenya ont joué un rôle clé dans l'adoption de deux textes législatifs anticorruption à l'assemblée législative du Kenya. L'*Anti-Corruption and Economic Crimes Act (2003)* et la *Public Officer Ethics Act (2003)* posent les balises de la Commission anticorruption du Kenya et définissent des codes de conduite et des mécanismes pour la déclaration des avoirs des fonctionnaires.

Au cours du premier semestre de 2003, APNAC Kenya a partagé son savoir sur la lutte contre la corruption dans le cadre de quelques séminaires nationaux. L'honorable Musikari Kombo a été une personne-ressource pour le Parlement de la Zambie tandis que l'honorable Jimmy Angwenyi a représenté l'organisation à un atelier avec le Parlement éthiopien. Les membres d'APNAC Kenya ont également assisté à la conférence internationale

anticorruption tenue à Séoul, en Corée, au mois de mai dernier. APNAC Kenya sera l'hôte de la prochaine conférence régionale de l'APNAC en collaboration avec l'APNAC et le Centre parlementaire.

APNAC OUGANDA

Présidente : Sarah Nyombi
(députée de l'Ouganda)

APNAC Ouganda a tenu des élections pour combler les postes de son comité exécutif en mars 2003. Sarah N. Nyombi a été élue présidente. La vice-présidence est assurée par l'honorable Kabakumba et L. Masiko tandis que le secrétaire général est l'honorable Martin Wandera. La secrétaire à la publicité est l'honorable Sylvia N. Ssinabulya et la fonction de trésorier est assurée par l'honorable Beatrice Rwakimari.

Le nouveau comité exécutif ainsi que les autres membres d'APNAC Ouganda participeront à la prochaine semaine anticorruption prévue en octobre 2003.

PARLEMENTAIRES DE L'ASIE DU NORD-EST CONTRE LA CORRUPTION (NEAPAC)

Président : Kim Yong Hwan
(député de la Corée)

La section de l'Asie du Nord-Est (NEAPAC) du GOPAC a tenu sa réunion inaugurale à Séoul en Corée du 25 au 28 mai 2003. Vingt-deux parlementaires, anciens et actuels, de la Corée, du Japon et de la Mongolie étaient présents tout comme le président du GOPAC, M. John Williams, et d'autres dignitaires.

Les participants ont adopté la Constitution, les Règles et le Règlement de la NEAPAC et désigné un conseil d'administration et un comité exécutif. M. Yong Hwan Kim a été élu président du conseil et président du comité exécutif. Le secrétariat de la NEAPAC sera situé dans les bureaux du Forum parlementaire coréen contre la corruption.

PARLEMENTAIRES DU PACIFIQUE-SUD CONTRE LA CORRUPTION (SPPAC)

Présidente intérimaire :
Con Sciacca
(député(e) de l'Australie)

L'honorable Con Sciacca (député(e) de l'Australie) est actuellement présidente intérimaire de la section régionale du Pacifique-Sud. Des parlementaires de la Nouvelle-Zélande ont l'intention de se joindre au SPPAC sous la direction de Ross Robertson (député de la Nouvelle-Zélande).

PARLEMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE DU PARLEMENT (SECTION DE LA RUSSIE)

Président : Valery Galchenko **(député de la Russie)**

Malgré l'imminence des élections en Russie, la section russe a collaboré de près avec la Chambre des comptes. Onze rapports ont été analysés et deux d'entre eux ont été étudiés par un comité et en plénière à la Douma d'État.

PARLEMENTAIRES DES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS CONTRE LA CORRUPTION (NISPAC)

Président : Volodimir Stretovitch
député de l'Ukraine)

Le NISPAC comprend des députés de l'Ukraine, de la Moldova, du Bélarus, de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Le NISPAC a tenu une assemblée constitutive, a produit un plan de travail et a commencé à établir l'identité juridique du NISPAC.

Le actifs à venir consistent en une levée de fonds et une réunion du conseil d'administration plus tard en 2003.

SECTION SOUS-RÉGIONALE DU CAUCASE

Président(e) intérimaire : Londa Esadze **(député(e) de Géorgie)**

La section du Caucase du GOPAC a élu un comité directeur provisoire. Les membres sont Londa Esadze (député(e) de la Géorgie) à la présidence intérimaire, Zakaria Kutsnashvili (député(e) de la Géorgie), Ali Huseinov (Azerbaïdjan) et Victor Dalakian (député de l'Arménie). Le comité directeur intérimaire a été une force dynamique pour échanger de l'information sur les questions législatives de l'heure, notamment les lois anticorruption, et coordonner les actions concernant les sessions des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE en ce qui a trait aux mesures anticorruption.

En raison des prochaines élections en Géorgie et en Azerbaïdjan, la section sous-régionale du Caucase ne tiendra pas d'activités spéciales dans les prochains mois tant que les nouveaux parlements n'auront pas été élus.

PARLEMENTAIRES CANADIENS CONTRE LA CORRUPTION (CANPAC)

Président : John Williams
(député du Canada)

La section canadienne de GOPAC s'est réunie plusieurs fois pendant la première moitié de l'année pour discuter et adopter la constitution de la section. Le 6 mai 2003, CANPAC a vu le jour officiellement, un conseil d'administration a été élu et la constitution a été officiellement adoptée.

En raison de l'interruption des travaux parlementaires pendant les mois de juillet et août, la section canadienne reprendra la planification de ses activités à compter de septembre 2003. Le conseil d'administration de CANPAC et ses membres sont impatients de bâtir une section nationale active et ils chercheront à établir une coalition avec les parlementaires des États-Unis.

PARLEMENTAIRES DE L'AMÉRIQUE LATINE CONTRE LA CORRUPTION (LAPAC)

Présidente : Anel Townsend
(députée du Pérou)

En juin 2003, le LAPAC a tenu sa troisième réunion générale à Sao Paulo au Brésil en collaboration avec Parlatino et la Banque mondiale. Plus de 60 parlementaires de l'Argentine, d'Aruba, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Chili, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, de Panama, du

Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela étaient présents en plus des experts de la lutte contre la corruption des organismes internationaux comme l'OEA et la Banque mondiale.

Un certain nombre d'ateliers ont eu lieu sur des questions comme la transparence financière et l'utilité des comités. Les membres du LAPAC ont également élu un nouveau comité exécutif :

- Présidente : la congressiste Anel Townsend (Pérou)
- Vice-président : le sénateur César Jáuregui (Mexique)
- Secrétaire : le dipl. Federico Vargas Ulloa (Costa Rica)
- Trésorier : la dipl. Maria del Carmen Falbo (Argentine)
- Membre : le dipl. Fernando Rodríguez Calvo (Bolivie)

Le nouveau comité exécutif a l'intention de mettre au point un plan de travail détaillé pour l'organisation.

CONTACTS RÉGIONAUX

INTERLOCUTEURS DU GOPAC

PRÉSIDENT DU GOPAC

John G. Williams, député
Édifice de la Justice, pièce 510
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0A6
Courriel : willij0@parl.gc.ca

SECRETARIAT DU GOPAC

Centre parlementaire
255, rue Albert, porte 802
Ottawa, Canada
K1P 6A9
Courriel : parlcent@parl.gc.ca
Site Web : www.parlcent.ca

RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS CONTRE LA CORRUPTION

Présidente : Augustine Ruzindana
Jennifer Kukunda
Secrétariat de l'APNAC
Parlement de l'Ouganda
Édifice du Parlement
C.P. 7178, Kampala, Ouganda
Tél. : 256-7740-3368
Télec. : 256-235461
Courriel : apnacsec@parliament.go.ug

APNAC KENYA

Président : Musikari Kombo, député
C.P. 41842
Parlement du Kenya
Nairobi, Kenya
Tél. : 254-2-221 291 / 072-52- 3472
Télec. : 254-2-336589
Courriel : apnackenya@yahoo.com

APNAC MALAWI

Président intérimaire : Louis Chimango, député
C.P. 1104, Lilongwe, Malawi
Tél. : 265-08-825-970
Télec. : 265-01-761-496
Courriel : jurist@malawi.net

APNAC TANZANIE

Président intérimaire : Zainab Amir Gama, député
C.P. 34-0434
Kibaha, Tanzanie
Tél. : 255-0744-370-574
Courriel : dr_gamaza@hotmail.com

APNAC OUGANDA

Présidente : Sarah N. Nyombi, députée
Pièce 410, Édifices du Parlement
Kampala, Ouganda
Courriel : apnacsec@parliament.go.ug
ou Nsnyombi@parliament.go.ug

CONTACTS RÉGIONAUX

APNAC Tchad

Président : Ouchard Tourgoudi
Secrétaire exécutif : Annour Djibrine Abdoulaye
Tél. : (235) 531-0118
Télé. : (235) 530-095 ou (235) 530-021

APNAC Nigeria

Président : Austin Opara
Bureau du vice-président
Assemblée nationale du Nigeria
C.P. 141 Maitama,
Abuja
Tél. : 234-9-2340018, 234-9-2340278
Télé. : 234-92341446
Courriel : eedeoga@yahoo.com

Parlementaires de l'Asie du Nord-Est contre la corruption (NEAPAC)

Président : Kim Yong Hwan, député
Assemblée nationale
1, Yoido-dong, Youngdungpo-ko
Séoul, 150-701
Corée du Sud
Tél. : 82-2-784-4172
Télé. : 82-2-788-3220
Courriel : yhkim@yhkim21.or.kr

Forum des parlementaires contre la corruption (Corée)

Président : Kim Yong Hwan, député
Assemblée nationale
1, Yoido-dong
Youngdungpo-ko
Séoul, 150-701
Corée du Sud
Tél. : 82-2-784-4172
Télé. : 82-2-788-3220
Courriel : yhkim@yhkim21.or.kr

Parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC)

Son Chhay, député
Coordonnateur du SEAPAC
Député
Édifice de l'Assemblée nationale
Phnom Penh
Cambodge
Tél./télé. : 855-2321-3913
Cell. : 855-12-858857
Courriel : sonchhay@forum.org.kh

Parlementaires de l'Asie du Sud contre la corruption (SAPAC)

Président intérimaire : Mohammed Abu Hena, député
Concord Tower, app. 1001
113, avenue Kazi Nazrul Islam
Dhaka
Bangladesh
Tél. : 880-2-933-4330
Télé. : 880-2-933-4747
Courriel : Henafarisha@yahoo.com

Parlementaires canadiens contre la corruption (CanPAC)

Président : John G. Williams, député
Bureau du député John G. Williams
Édifice de la Justice, pièce 510
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0A6
Tél. : 613-996-4722
Télé. : 613-995-8880
Courriel : willij0@parl.gc.ca

Union européenne

Président intérimaire : Giovanni Kessler, député
Palazza Marini, Piza S. Claudio, 166
00186 Rome Italie
Tél. : 39-0667-609-8663
Télé. : 39-066-760-8924
Courriel : g.kessler@tin.it

Parlementaires des nouveaux États indépendants contre la corruption (NISAPAC)

Président : Volodimir Stretovitch, député
Verkhovna Rada, Ukraine
M. Grushevskogo str., 5
01008 KIEV
Ukraine
T : (38044) 255-40-26
Courriel : stretovych@rada.gov.ua

Caucase

Président(e) intérimaire : Londa Esadze, député(e)
8, avenue Rustaveli
380017-Tbilisi.
Géorgie
Tél. : (995 32) 23 28 95
Télé. : (995 32) 92 22 24
Courriel : londaesadze@hotmail.com

CONTACTS RÉGIONAUX

PARLEMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE DU PARLEMENT (RUSSIE)

Président : Valery Galchenko
1, Okhotny ryad Str.,
Moscou, 103265
Russie
Tél./télé. : 7-095-292-91-65

PARLEMENTAIRES DE L'AMÉRIQUE LATINE CONTRE LA CORRUPTION (LAPAC)

Présidente : Anel Townsend, députée
Secrétariat : Norma Calero
564, av. Auro soares de Moura Andrade
cep 01154-060
Sao Paulo, Brésil
Tél. : 55-11-3824-6137
Télé. : 55-11-3824-0621
Courriel : norma@parlatino.org.br

CARIBBEAN PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (ANGLOPHONE)

Présidente intérimaire : Mary K. King, députée
C/o Mary King and Associates Ltd.
Angle des rues Deane et Warner

St. Augustine, Trinité-et-Tobago
Antilles
Tél. : 868-662-9535
Télé. : 868-663-4252
Courriel : maryking@tstt.net.tt

PARLEMENTAIRES DES CARAÏBES CONTRE LA CORRUPTION (FRANCOPHONE)

Présidente intérimaire : Immacula Bazile, députée
Palais législatif
Cité de l'Exposition (Bicentenaire)
Port-au-Prince, Haïti
Tél. : 509-44-91 OR 509-222-8512 OU 223-0442
Courriel : immaculabazile@haitiparlement.org

MONDE ARABE

PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE : ABDULLAH MOHAMED

AL NIBARI, DÉPUTÉ

Assemblée nationale
C.P. 716
Safat 13008
Koweït
Tél. 965-243-9334
Télé. 965-254-0870